

**ARRETE MUNICIPAL DU 26 MAI 2025**

**OBJET : ALIGNEMENT INDIVIDUEL – RUE DU CHÂTEAU**

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu la demande en date du 21 mai 2025 par laquelle le cabinet BRANLY, Géomètre-Expert, sis 70 impasse Saint-Roch à LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71570), agissant pour le compte de ENCOMPASS WORLD PARTNERS, sollicite l'alignement de la propriété sise 111 rue du Château cadastrée section B n° 349-350-351-352-1176-1252,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'état des lieux,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire, matérialisant la limite de fait du domaine public routier communal, est défini par le segment O-G et par la ligne brisée H-I-J, conformément au plan d'alignement ci-annexé.

**Article 2** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3** : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.  
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4** : Le présent arrêté est valable tant qu'un nouvel arrêté d'alignement n'est pas délivré et dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Saint-Albain, le 26 mai 2025

Mis en ligne le 26/05/2025

Le Maire  
Marc DUMONT

